

15ème législature

Question N° : 7967	De Mme Cécile Muschotti (La République en Marche - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Enseignement d'exploration	Analyse > Enseignement d'exploration.
Question publiée au JO le : 01/05/2018 Réponse publiée au JO le : 16/10/2018 page : 9349 Date de renouvellement : 09/10/2018		

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet « de création d'un enseignement d'exploration sensibilisation à la gestion du patrimoine naturel » porté par MM. Anjius et Conio, enseignants au lycée J. Aicard à Hyères (Var 83) avec le soutien de M. Franck Alary du parc national de Port Cros. Ce projet, déjà accepté uniquement en classe de seconde, a pour but de mettre en avant le développement durable, enjeu majeur de la société française. L'enseignement d'exploration « Sensibilisation à la gestion du patrimoine naturel » entend proposer aux élèves sensibles à cette problématique une alternative nouvelle. Cet enseignement a pour but de placer l'élève au cœur d'une démarche de projets liés à des problématiques environnementales ce qui l'entraîne à entrer en interaction avec le monde qui l'entoure. Cette option, unique en France, s'arrête actuellement en classe de seconde, alors que les autres options ouvertes dans le lycée se poursuivent jusqu'au baccalauréat. Sa demande porte aujourd'hui sur l'extension de cette option en classe de première et de terminale. C'est pour ces raisons qu'elle attire son attention sur les mesures envisagées par l'État pour accompagner ce projet d'envergure qui serait un projet pilote pour la jeunesse dans l'optique de le développer par la suite au sein de l'ensemble des lycées.

Texte de la réponse

Le "projet de création d'un enseignement d'exploration et de sensibilisation à la gestion du patrimoine naturel" porté par le lycée J. Aicard à Hyères, s'inscrit pleinement dans la politique de généralisation de l'éducation au développement durable du ministère de l'éducation nationale. S'il paraît difficile d'étendre l'expérimentation de ce lycée au niveau national, il serait cependant important que le lycée la fasse connaître au coordonnateur académique de l'éducation au développement durable (EDD), de façon à ce que celle-ci puisse être partagée aux niveaux académique et national. Cela permettra d'enrichir le capital d'expérience et de réflexion propre à l'éducation au développement durable. Cette éducation transversale est menée selon les modalités pratiques suivantes : - les thèmes du développement durable et du changement climatique sont présents dans les programmes de l'école primaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel ; - la formation des enseignants et des personnels d'encadrement aux thèmes et enjeux scientifiques, civiques et pédagogiques du développement durable est intégrée au programme national de formation sous la forme du forum national de l'éducation au développement durable, qui se tient chaque année à Canopé Amiens, ainsi qu'aux programmes académiques de formation. Le Forum rassemble des délégations académiques et des représentants des partenaires, soit entre 200 et 250 personnes chaque année. La session 2015 a porté sur les enjeux de « Climat et société », celle de 2016 sur « Economie et développement durable », celle de 2017 sur « Les Objectifs de développement durable » et celle de 2018 sur « Quel

(s) Avenir (s) ». Par ailleurs, la diffusion d'une culture commune du développement durable au sein de la communauté éducative est assurée par le biais des modalités suivantes : - de nombreuses ressources pédagogiques sur ces questions, élaborées par l'éducation nationale et ses partenaires sont accessibles en ligne, notamment sur le site Éduscol, ainsi que dans les rubriques disciplinaires, sur le site de Réseau Canopé, pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable, et sur les sites académiques, en lien avec de nombreux établissements publics sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), comme l'ADEME. Ces ressources sont souvent produites avec des partenaires, comme les vidéos pédagogiques élaborées avec la Fondation GoodPlanet, présidée par Yann Artus-Bertrand, qui portent sur « éducation et développement » et « agriculture et développement durable » et qui sont réalisées à partir du film « Human » ; - le pilotage académique de l'EDD est assuré par des comités de pilotage ad hoc, présidés par les recteurs d'académie et animés par les coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable. Les coordonnateurs ont créé des réseaux de référents dans les circonscriptions, voire dans les établissements scolaires. Les services déconcentrés du MTES sont présents dans les comités académiques, ainsi que les représentants des associations et des collectivités territoriales et des établissements publics, comme les agences de l'eau, qui sont partenaires des académies pour l'éducation au développement durable ; - les élections d'éco-délégués ont eu lieu dans toutes les académies ; - de nombreux établissements scolaires et académies sont engagés dans des projets scolaires ayant trait au développement durable, à la transition écologique et énergétique et à la lutte contre le changement climatique. Les écoles et les établissements scolaires sont encouragés à entrer dans la démarche de labellisation « École/Établissement en démarche globale de développement durable » (« E3D »). Cette labellisation est accordée aux établissements qui mettent en œuvre des projets conçus sur la durée, et qui permettent de conjuguer les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure et son ouverture sur l'extérieur, en particulier le territoire, par le biais du partenariat. Plus de 3 000 écoles et établissements scolaires sont déjà labellisés. En 2016-2017, plus de 10 573 projets d'EDD ont été réalisés dans les écoles, collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels. De nombreux projets sont menés en partenariats avec des services du MTES ou des établissements publics, comme les agences de l'eau.